

Le 15 novembre 2023

Déclaration produit – Fiche de Sécurité (FDS)

Produits :

Veillez voir Appendix 1


Madame, Monsieur :

Les formes de produits énumérées ci-dessus répondent à la définition/sont classées comme produits cosmétiques sous Règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques (article 2, paragraphe 1, point a)) qui a remplacé la directive 76/768/CEE du Conseil du 27 juillet 1976 relative au rapprochement des législations des États membres relatives aux produits cosmétiques.

Les exigences de fourniture d'une fiche de données de sécurité découlent de l'article 31 « Exigences relatives aux fiches de données de sécurité » du TITRE IV « INFORMATION DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT » du RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des produits chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155 de la Commission /CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE – en abrégé « Règlement REACH ». Parallèlement, les dispositions du titre IV du règlement REACH ne s'appliquent PAS, entre autres, aux produits cosmétiques à l'état fini, destinés à l'utilisateur final (article 2 (6 (b))). Par ailleurs, les produits cosmétiques sont en dehors de le champ d'application du RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/ CE, et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (article 1er, paragraphe 5, point c)).

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'informations supplémentaires.
Les représentations ci-dessus sont exactes à la date de cette lettre.

Cordialement ,



Klaudia Janiec

Senior Product Stewardship & Compliance Associate EMEA Global
Chemical Management | Kimberly Clark Poland GBS
klaudia.skaznik@kcc.com

Kimberly-Clark Products List

- KLEENEX® Crème de lavage des mains - Usage quotidien (6331)
- KLEENEX® Gel douche corps et cheveux (6332)
- KLEENEX® Savon liquide pour les mains - Usage quotidien (6333)
- SCOTT® Savon mousse pour les mains à usage fréquent (6342)
- KLEENEX® Savon mousse pour les mains à usage fréquent (6342)
- KLEENEX® Savon liquide pour les mains - Usage quotidien (6333)
- SCOTT® Mousse lavante à usage quotidien pour les mains (6340)
- SCOTT® Savon mousse pour les mains à usage fréquent (6345)
- KLEENEX® Savon mousse pour les mains Energy (6385)
- KLEENEX® Savon mousse pour les mains Fresh (6386)
- KLEENEX® Savon pour les mains (6330)
- Kleenex® Lotion hydratante mains et corps (6373)
- Kimcare™ Crème de lavage des mains à usage fréquent General (6335)
- Kleenex® Botanics™ Savon mousse pour les mains Joy Luxury (6387)
- Kleenex® Botanics™ Savon mousse pour les mains Fresh Luxury (6396)
- Kimcare™ Crème de lavage des mains Industrie Premier (9522)
- Kimcare™ Crème de lavage des mains Diabolo Industrie (9533)
- Kimcare™ Solution de lavage pour les mains Force (9535)

- fin du document -